

dé par les Ministres d'Angleterre & d'Hollande, qui résident à la Cour de *Dresde*. Comme ils n'avoient d'abord communiqué qu'aux Ministres du Roi de Pologne Electeur de Saxe, les ordres qu'ils tenoient de leurs Cours à ce sujet, celui de la Grande-Bretagne qui est le Chevalier Hanbury Williams, demanda & eut le 5. Janvier une Audience particuliere de S. M. Polonoise, dans laquelle il s'acquitta dans les formes de sa commission. Mais peut-être ne s'attendoit-on pas à la réponse que lui fit le Roi, étant » Que les » sentimens qu'il avoit pour le Roi de la Grande- » Bretagne & sa qualité d'Allié de S. M. Britan- » nique lui faisoient toujours souhaiter avec » empressement, les occasions de pouvoir l'obliger ; mais que la demande dont il s'agissoit, » étoit de nature à ne pouvoir y donner de réponse aussi positive que S. M. Brit. la désiroit : » Que ce n'étoit point de lui seul, mais de toute » la République de Pologne, que dépendoit le » consentement pour accorder le passage à des » troupes étrangères : Que d'ailleurs ces sortes » de choses étoient de l'ordre de celles qui se » regloient dans les Diettes : Qu'il n'y en avoit » point qui fût assemblée présentement en *Pologne*. Et que ces circonstances se mettant dans » une impossibilité absoluë de rien déterminer » à cet égard, il se trouvoit aussi peu en état » d'accorder le passage que de le refuser. »

Sur une telle réponse, & en attendant que les difficultés qu'elle porte avec soi soient applanies, le Corps de troupes Russiennes, arrivé près des frontières de *Lithuanie*, y a fait halte. Le Prince de Repnin qui le commande en chef, & les autres Généraux qui y servent sous lui, demandent dans cette situation le passage, mais non

pas